



Extrait de l'Assemblée communale du mardi 13 décembre 2011 à 20.00 h au battoir

1. Ouverture de l'assemblée

Le président des assemblées souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance à 20 h 00. Il rappelle les conditions du droit de vote communal et constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée.

2. Abrogation du règlement du télé réseau

a) *Présentation (Jean-Marie Boillat)*

Le télé réseau a été vendu au 01.07.2011 à Video 2000 SA et il convient donc d'abroger le règlement communal du télé réseau. La parole n'est pas demandée et il est procédé au vote.

b) *Approbation*

C'est à l'unanimité que le règlement du télé réseau est abrogé.

3. Budgets 2012

a) *Présentation des budgets (Emile Gauchat et Richard Bart)*

En préambule, le maire fait état de quelques considérations sur la situation financière. Il relève les efforts importants consentis dans les investissements, notamment le raccordement au syndicat intercommunal des eaux usées du Landeron, La Neuveville, Lignièrès et Nods ; les réfections des chemins du remaniement ; la rénovation de l'ancien collège, le changement des infrastructures à la route de Lignièrès et l'équipement de la zone artisanale. Tout cela représente des charges pour environ CHF 1'700'000.- qui pèseront sur les prochains exercices.

La nouvelle loi sur la péréquation financière, ci-après LPFC, a aussi des incidences sur nos finances. Avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi en 2012, notre quotité aurait pu être ramenée à 1.34%. Si le Conseil communal avait suivi cette indication du canton, il aurait été seul compétent et n'aurait pas eu à présenter le budget à l'assemblée. Cependant, avec une quotité de 1.34%, le budget aurait été largement déficitaire. C'est pourquoi le Conseil communal propose de maintenir la quotité actuelle, soit 1.64%, ce qui représente une augmentation de 3/10 selon la LPFC 2012. Cela peut être justifié notamment par le fait que les rentrées fiscales sont en baisse et que les dépréciations qui découlent de nos investissements pèsent lourdement. Le maire indique également que la force contributive de notre commune est faible. En suivant la proposition du Conseil communal et donc avec une quotité de 1.64%, le budget communal 2012 prévoit ainsi un excédent de charges de CHF 10'953.-. Avec une fortune nette de CHF 2'826'175.-, nos finances sont saines. Le Conseil communal a approuvé le budget 2012 tel que présenté lors de sa séance du 29 novembre 2011 et le recommande à l'assemblée.

Richard Bart, administrateur des finances, passe ensuite en revue les comptes de fonctionnement du budget 2012. Il signale que le budget 2012 a été établi conformément aux nouvelles directives de la LPFC 2012. Voici un résumé des points principaux qui influencent le budget 2012 :

- Administration générale : les coûts pour la mise à jour des logiciels sont de plus en plus importants ; ils se montent à CHF 25'000.-
- Cadastre : la mise à jour du cadastre charge les comptes de CHF 10'000.-
- Justice – divers : augmentation des charges de CHF 21'000.- par rapport au compte 2010. On trouve principalement sous cette rubrique tout ce qui est lié aux permis de construire, au contrôle de l'identité et les honoraires d'avocat et notaire.
- Service de défense : il s'agit principalement d'une entrée-sortie puisque les taxes d'exemption en-

caissées sont reversées intégralement au syndicat des sapeurs-pompiers. Richard Bart détaille ensuite le budget du syndicat qui présente un excédent de charges de CHF 80'400.-. Il s'explique par les charges induites par l'achat du tonne-pompe (exigé par l'AIB). De plus, il faut remplacer les tenues de feu qui ne sont plus aux normes. Selon le plan financier pour ces prochaines années, les communes ne devront pas participer à l'excédent de charges avant 2013.

- Stand de tir : des récupérateurs de balles doivent être installés d'ici fin 2012. La charge pour la commune de Nods sera de CHF 7000.-.
- Enseignement : la part de la commune de Nods est donnée par le canton par le biais de l'auxiliaire de planification et représente un total de CHF 274'200.-.
- L'administrateur détaille tout d'abord le budget de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse : la part de Nods à la communauté scolaire se monte à CHF 150'000.-. Il détaille ensuite celui du collège de La Neuveville avec une charge pour Nods de CHF 61'500.-.
- Prévoyance sociale : Nods contribue aux prestations complémentaires à raison de CHF 157'795.- et à la répartition des charges pour CHF 325'405.-.
- Trafic : la part commune pour les transports publics est en augmentation d'environ CHF 10'000.-.
- Assainissement : le déficit du compte pour 2012 montre les effets du raccordement au SIEL et des investissements des dernières années.
- Déchets : la dette envers la caisse principale a pu être remboursée en 2010 et le compte est maintenant bénéficiaire.
- Forêts communales : la baisse de l'euro induit une baisse des rentrées. Un léger bénéfice de CHF 19'300.- est tout de même prévu.
- Finances et impôts : les recettes fiscales sont en baisse. Une recette de CHF 130'000.- provenant de la vente de terrain de Pierre Grise influencera le budget 2012.
- Domaines et pâturages : un excédent de produit de CHF 46'000.- est prévu. Le rendement des estivages a été baissé à CHF 85'000.- par rapport au compte 2010.

Les dépréciations sont budgétées à CHF 211'000.-. Finalement le budget communal 2012 présentant un total de charges de CHF 4'890'045.- se solde par un résultat déficitaire de CHF 10'953.-. Bien que la péréquation financière 2012 soit favorable pour la commune, l'augmentation des charges d'env. CHF 200'000.- dans les rubriques administration générale, sécurité publique, prévoyance sociale, trafic et la diminution des rentrées fiscales ainsi que l'augmentation des dépréciations, ne permettent pas une diminution de la quotité d'impôt à 1.34, comme le prévoyait le canton pour présenter un budget équilibré, mais contraignent les autorités à la laisser inchangée à 1.64, ce qui signifie en fait une augmentation de la quotité d'impôt.

La parole est ensuite donnée aux citoyens pour leurs questions.

- Pourquoi les chiffres qui figurent sur le support papier qui a été distribué aux citoyens ne correspondent pas tout à fait à la présentation ?
- L'administrateur des finances signale que la présentation ne montre que les chiffres les plus importants des comptes de fonctionnement et que les citoyens ont sur leur document le total exact de chaque compte de fonctionnement.
- Une citoyenne demande pourquoi le Conseil communal propose une augmentation d'après la LPFC et souhaite avoir connaissance du plan financier.
- Le maire indique que le Conseil communal s'est posé la question et que finalement il a préféré jouer la carte de la prudence, les effets de la péréquation financière sur le long terme sont encore mal connus. Les importants investissements ces dernières années ont aussi pesé sur la proposition du Conseil communal qui a opté pour la présentation d'un budget s'approchant de l'équilibre.
- Un citoyen se demande encore si on ne pourrait pas faire profiter les citoyens de Nods des effets de la LPFC plutôt que de garder nos réserves pour redistribuer dans une éventuelle fusion.

Il n'y a plus de questions et il est procédé au vote des différents budgets.

b) *Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse*

Accepté par 30 voix, sans avis contraire.

c) *Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège du district*

Accepté par 29 voix, sans avis contraire.

d) *Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse*

Accepté par 29 voix, sans avis contraire.

e) *Approbation du budget communal 2012, taxe des chiens inchangée de CHF 50.00*

pour le premier, CHF 70.00 pour les suivants au village ; CHF 30.00 pour les chiens à l'extérieur ; taxe immobilière 1,5%0 et quotité d'impôt 1.64

Accepté par 28 voix, sans avis contraire.

6. Communication du Conseil communal

Emile Gauchat adresse ses félicitations à l'administratrice communale pour la belle réussite de deux examens dans le cadre de sa formation de cadre en administration communale et lui remet un petit présent. Il annonce ensuite la démission de Magali Berger de son poste de vice-présidente des assemblées pour le 31.12.2011. Il la remercie chaleureusement de son engagement public et lui remet également une petite attention. Magali Berger continuera d'être active dans le jumelage Nods-France. C'est au tour d'Alain Favre de recevoir un petit cadeau étant donné qu'il quitte son poste au Conseil communal au 31.12.2011, pour cause de déménagement. C'est avec beaucoup de regrets que le Conseil communal a accepté sa démission. Le maire relève la richesse du parcours de son collègue, son engagement, son honnêteté, son esprit et lui adresse ses meilleurs vœux pour l'avenir.

Le maire tire un bilan positif de l'année écoulée et souligne que les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Il relève l'excellent esprit qui règne au sein du Conseil communal et insiste sur le fait que le Conseil communal est à l'écoute de tous et ouvert aux remarques des citoyens. Emile Gauchat remercie l'ensemble du personnel communal ainsi que les sociétés locales pour l'éventail des activités offertes. Sa reconnaissance également à ses collègues du Conseil communal, de même qu'aux citoyens pour la confiance témoignée. Il exprime ses vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année avec une pensée toute particulière pour les personnes seules.

Alain Favre tient aussi à souligner qu'il est encore possible, compte tenu de la proximité, de régler bien des affaires par le contact direct, sans trop de paperasse.

7. Divers

Le chef de la section locale des sapeurs-pompiers rappelle que la porte du hangar des véhicules du feu, située dans le bâtiment communal, au sud, doit impérativement être laissée libre d'accès et qu'aucun objet ne doit être déposé devant.

Willy Sunier fait état de la situation actuelle du projet de fusion des communes du Plateau de Diesse. La phase d'information générale à la population est terminée. S'engage maintenant une information écrite plus intensive au travers des journaux et de manière ciblée, notamment auprès de la population du 3^e âge et des jeunes, afin de toucher un maximum de personnes. Un débat aura lieu au mois de février. Le nom proposé pour la nouvelle commune est « la commune du Plateau de Diesse ». Il relève encore que des remarques qui ont été émises lors de séances d'informations aident à construire. Tout ce qui peut apporter un plus au projet est toujours bienvenu.

Au nom de l'assemblée, le président de l'assemblée remercie les autorités pour leur investissement de temps important. Il adresse également des remerciements au personnel administratif, forestier, à la voirie et souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

Le verre de l'amitié est servi à l'issue de l'assemblée qui se termine à 21 h 00.